



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 03 MAI 2016

ARRETE
portant autorisation d'occupation du domaine public à
l'occasion de la Foire aux Plants le 8 mai 2016 dans le
parc du château

N° Départ : 126/2016/13/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles du Code de la route,

Considérant que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation de la « Foire aux Plants » le dimanche 08 mai 2016, il convient de réserver le parc du Château.

arrête

- Article 1 :** Le domaine public sera occupé le dimanche 08 mai 2016 à l'occasion de la Foire aux Plants.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur le parking intérieur du parc du château le dimanche 08 mai 2016 de 05 heures à 22 heures.
- Article 3:** Le présent arrêté sera affiché par le service de la police municipale.
- Article 4 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.
- Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
 - Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
 - Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.
- Article 6 :** Pour information et respect des dispositions :
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
 - Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
 - Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le

